

Nous, Hongrois, tenons aux valeurs européennes

Laszlo Trocsanyi

Ministre de la Justice de Hongrie
et professeur des universités.

■ La Hongrie a mauvaise presse. Or, concernant la relocalisation des migrants, seule Malte a rempli ses obligations ! En 2015, 414 237 personnes ont franchi irrégulièrement nos frontières. Et ce fut le chaos total.

La Hongrie a très mauvaise presse ces dernières années... Surtout dans les pays occidentaux européens. Des articles sont publiés quotidiennement pour décrier la violation des droits fondamentaux. Je crois néanmoins qu'un grand nombre d'affirmations sont basées sur des malentendus. Nous, les Hongrois, tenons fermement aux valeurs européennes ! Plus que personne, nous chérissons celles-ci. Nous connaissons leur prix ! Ces idéaux nous sont communs. Ils sont l'héritage commun partagé par tous les Etats membres.

Selon un récent sondage, 4/5 de la population hongroise est europhile et 74 % choisiraient de rester dans l'Union européenne (UE) si un référendum devait être organisé. Dernièrement, les quotas des réfugiés à relocaliser ont fait couler beaucoup d'encre dans toute l'UE. Mon pays a voté contre la

décision du Conseil de l'UE et a saisi la Cour de Justice de l'UE qui a rendu son arrêt mercredi passe.

La relocalisation? Pas une solution

Loin de vouloir discuter les éléments juridiques du jugement (que nous acceptons bien que nous ne soyons pas d'accord avec le raisonnement de la Cour), j'aimerais vous partager ici quelques réflexions générales sur la crise que la décision est censée alléger.

Dès le début de la crise migratoire, il nous a paru clair que la relocalisation ne pouvait pas constituer une solution durable. Cette conviction fut forgée en connaissance de cause : rappelez-vous les événements difficiles de l'été et de septembre 2015 ! Nous proposons déjà à l'époque l'adoption de deux mesures

principales : le renforcement de la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen et l'éta-

blissement de hotspots en dehors du territoire européen.

Les caractères évident et urgent de ces propositions nous paraissent difficiles à nier. De fait, qui franchit, jour après jour, les frontières européennes ? Ce sont non seulement des personnes qui fuient la guerre et qui remplissent les conditions pour jouir d'une protection internationale (réfugiés et

personnes bénéficiant de la protection secondaire) mais aussi des personnes qui tentent d'échapper à la misère économique (migrants économiques) et encore des personnes appartenant à un réseau terroriste. Personne aujourd'hui n'oserait contester le fait que des responsables des attentats de Bruxelles et de Paris ont pu malheu-

reusement profiter du désordre... Qui plus est, les passeurs et trafiquants d'êtres humains tirent parti de la détresse et du dénuement des deux premières catégo-

ries de personnes qui paient un gros tribut au risque de leur vie.

Récapitulons : dans l'espoir d'une vie meilleure, des gens perdent tous les jours la vie; seuls ceux qui disposent de certains moyens peuvent payer le passage et arriver sur notre continent; des personnes mal intentionnées se glissent dans les cohortes de migrants.

Protéger, surveiller

Afin de respecter la dignité des personnes persécutées ou exposées à une menace grave et susceptible de recevoir une protection internationale ainsi que d'assurer la sécurité des Européens, il est indubitable que s'imposent, d'une part, la mise en place de hotspots se situant près des zones de conflit et facilitant l'enregistrement et l'examen des demandes d'asile et, d'autre part, une protection et une surveillance optimales des frontières extérieures.

Disposant de telles frontières, la Hongrie a décidé dès juin 2015, face à l'inertie des autorités européennes, de fortifier la protection de celles-ci. Or, contrairement aux idées qui circulent, les autorités hongroises se sont attelées à cette tâche pour pouvoir faire face aux flux migratoires. Il est utile de rappeler qu'en 2015, 414 237 personnes ont franchi irrégulièrement nos frontières. Seules 177 135 ont pu être enregistrées. Ce fut le chaos total ! Sans oublier que seule une infime partie a voulu rester sur le territoire hongrois... Et directement, nous avons observé les résultats de ce contrôle accru. En 2016, le chiffre des traversées irrégulières s'éleva à 29 432 ! Soit une diminution de 384 805 !

La Hongrie en première ligne

La construction de la barrière ne fut pas une décision prise de gaieté de cœur. Bien sûr que non ! Croyez-moi : si nous avions pu éviter ces travaux et leurs coûts (270 milliards de forints = +/- 880 millions d'euros), payés par le contribuable hongrois, nous l'aurions fait ! Cependant, il fallait trouver un moyen d'aborder rapidement et efficacement le problème des franchissements irréguliers. Là résida notre contribution !

Malgré lui et de par les dysfonctionnements dans d'autres Etats, notre pays s'est trouvé en première ligne. En effet, les ressortissants des pays tiers ne peuvent entrer dans notre pays qu'après avoir traversé auparavant les frontières d'un autre Etat membre, principalement celles de la Grèce.

Toutefois, au lieu d'opter pour des mesures concrètes visant à permettre le contrôle efficace des frontières extérieures, les institutions européennes se sont enlisées dans le problème ! Pas de vision ou de stratégie à long terme qui réponde efficacement au défi migratoire ! Non, au lieu de cela, une solution provisoire concernant le sort de 120 000 demandeurs d'asile. En 2015, la Hongrie seule a enregistré plus de 170 000 demandes !

Nous n'avons jamais cru à l'utilité de la relocalisation. Nous avons toujours pensé que d'autres mesures plus urgentes et nécessaires devaient être prises. A présent, nous ne pouvons que constater le fiasco de cette décision... Et notwithstanding les insinuations quant à la responsabilité des pays Visegrad, les chiffres de la Commission européenne datant du 6 septembre sont révélateurs. Seule Malte a

rempli ses obligations ! En France, 4278 demandeurs d'asile ont été relocalisés alors que le pays devrait en accueillir 19 714 ! La Belgique, quant à elle, a pris en charge 936 des 2876 demandeurs d'asile prévus par la décision. L'Allemagne, aussi, est loin d'avoir fait sa

part : 19 684 personnes attendent d'y être relocalisées. Il semble pour autant injustifié que la Commission n'ait lancé une procédure d'infraction que contre trois Etats membres (la Hongrie, la Pologne et la République tchèque). Et elle a déjà engagé cette action

de justice en juin dernier bien avant que la Cour ne rende son jugement...

Opérant une distinction entre validité, utilité et efficacité de la décision, la Cour s'est penchée sur la validité de celle-ci et a confirmé que la décision cessera de produire ses effets le 26 septembre 2016. C'est-à-dire dans moins de deux semaines ! Elle a accessoirement observé le nombre peu élevé de relocalisations effectuées...

La question de l'après 26 septembre se pose donc cruellement. Ne devrions-nous pas, en tant qu'autorités, répondre durablement, efficacement et humainement à la crise migratoire et aux attentes des citoyens européens ? Une vraie stratégie intégrale nous fait terriblement défaut ! Fini le temps d'expérimenter des mesures provisoires inefficaces. Nous avons perdu assez de temps (et assez de vies)...

→ Le titre et les intertitres sont de la rédaction. Titre original : "Quelques réflexions autour de l'échec de la relocalisation".